

# Crimes contre l'Enfant

## Crimes contre l'Humanité

**Table Ronde internationale organisée par l'AMADE  
Sous le Patronage de l'UNESCO**

25-26 Avril 2003  
Monaco

---

**Adresse inaugurale  
par S.A.R. la Princesse de Hanovre, Présidente de l'AMADE**

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais vous dire ma très grande joie de nous voir réunis, aujourd'hui, en cette superbe salle des conférences du Musée océanographique, pour l'ouverture d'une journée de débats et d'échanges sur la question fondamentale des crimes contre l'enfance, de leur identification, de leur sanction plus juste et plus efficace.

Je tiens tout d'abord à remercier très sincèrement l'ensemble des experts qui ont répondu à notre invitation et accepté de venir consacrer un peu de leur temps à nourrir une réflexion d'importance capitale non seulement pour l'AMADE mais tous ceux qui, ici et ailleurs, se préoccupent de la défense des droits essentiels de l'enfant.

L'AMADE célèbre cette année son quarantième anniversaire. Quarante années de lutte pour la cause des enfants depuis sa création par S.A.S. la Princesse GRACE, ma mère. Quatre décennies tout au long desquelles les membres de notre association, relayés un peu partout sur la planète par les AMADE nationales, n'ont eu de cesse de s'élever avec courage contre toutes les formes d'atteintes morales et physiques portées aux plus vulnérables et plus précieux d'entre nous, les enfants.

C'est sans doute ce formidable sentiment d'indignation qui a rendu possible l'éclosion du projet pour lequel nous sommes mobilisés depuis plusieurs mois. Je veux rendre hommage au travail d'alerte et à la force de proposition de nos amis de l'AMADE-Philippines, Dominique LEMAY et Eric MALLONGA, qui nous ont offert l'esquisse de cette recherche juridique sur les possibilités d'obtenir à l'avenir la qualification des crimes les plus odieux et les plus graves perpétrés à l'encontre des enfants en tant que crimes contre l'humanité, et voir leurs auteurs punis à la mesure de leurs atrocités.

Fidèle à ses engagements internationaux en faveur de l'enfance, la Principauté de Monaco a délivré avec détermination ce message à la communauté des nations, par la voix de S.A.S. le Prince Héritaire ALBERT, mon frère, à l'occasion de la Vingt-Septième session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU consacrée aux enfants, au mois de mai 2002.

Je saisis l'opportunité qui m'est offerte par la présence de S.E.M. Patrick LECLERCQ, Ministre d'Etat et S.E.M. Jacques BOISSON, Ambassadeur de Monaco auprès des Nations Unies, pour exprimer la reconnaissance de l'AMADE au Gouvernement monégasque pour le soutien apporté à son initiative.

Parce que je demeure, comme tous ici, profondément choquée et révoltée par la condition dramatique de l'enfance à travers le monde, j'ai voulu que la déclaration de S.A.S. le Prince Héréditaire ALBERT, relayée au sein du Comité plénier de la Vingt-Septième session extraordinaire par le Secrétaire Général de l'AMADE, Monsieur Jacques DANOIS, puisse trouver un ancrage dans la réalité de l'action et dessiner les contours d'un véritable plan de travail pour notre organisation dans les années à venir.

Comment, en effet, ne pas faire le terrible constat de l'existence de violations systématiques et répétées des droits des enfants, depuis leur mise en esclavage jusqu'à leur exploitation sexuelle à des fins bassement commerciales, passant par toutes les formes d'abus de masse que nous connaissons malheureusement trop bien : trafic organisé d'organes, enrôlement guerrier des mineurs, utilisation des enfants comme cibles militaires, pour ne citer qu'un petit nombre d'exemples au sein de cet effroyable inventaire.

Comment ne pas s'interroger également sur la nature même de cette nouvelle criminalité transnationale, essentiellement motivée par le profit économique, dans un contexte marqué par la globalisation des échanges d'enfants-marchandises, et dont la rentabilité estimée m'apparaît tout aussi vertigineuse que l'horreur des actes dont les enfants sont les victimes impuissantes.

Il est, je crois, de notre devoir de tenter de mettre fin à la trop grande impunité dont profitent ceux qui, de par leurs comportements innommables, nous rappellent avec brutalité que l'humanité peine encore parfois à quitter les âges sombres de la barbarie. Il nous faut rechercher les moyens d'obtenir l'imprescriptibilité de crimes pour lesquels ne sont envisageables ni le pardon ni l'oubli, tant ils meurtrissent irrémédiablement les enfants au plus profond de leur chair et dans l'intimité de leur âme. Nous devons, enfin, mettre tout en œuvre afin de contribuer à la consolidation des multiples textes conventionnels et outils de sanction mis à la disposition de la justice pénale, tant au plan national qu'au niveau des grands ensembles politiques régionaux ou de l'Organisation des Nations Unies, au travers notamment de la toute jeune Cour pénale internationale.

Nous aurons le privilège d'écouter dans quelques instants le rapport des travaux préliminaires des experts conviés par l'AMADE à examiner cet ensemble de questions. Je ne doute pas que le fruit de leur réflexion saura stimuler la discussion et l'échange de vues tout au long d'une journée de débats qui s'annonce passionnante.

Pour ma part, je continue de parcourir ces regards d'enfants bouleversants de détresse. Chacune de ces petites victimes innocentes porte en elle un minuscule fragment d'universalité. Oui, il importe de le dire avec force, les crimes contre l'enfant sont des crimes contre l'humanité. Il nous appartient à présent d'explorer ensemble chacune des voies pouvant nous aider, demain, à inscrire ce principe du cœur dans la réalité des lois internationales.

26 avril 2003

**Informations**

AMADE Mondiale  
16, Boulevard de Suisse  
MC 98000 MONACO

Tél: +377.97.70.52.60

Fax: +377.97.70.52.72

[amade@monte-carlo.mc](mailto:amade@monte-carlo.mc)

<http://www.amademoniale.org/>



L'AMADE est une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de l'UNICEF, de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe et du Conseil Economique et social des Nations Unies.